



Forum des Amis du Pacte Mondial  
A l'attention de M. Konrad Eckenschwiller  
29 Rue de Lisbonne  
75008 Paris

OBJET : Engagements 2009 de développement durable

Paris, le 14 Décembre 2009

Monsieur

Nous actualisons ci-après les engagements 2009 que nous prenons, comme déclarés dans les notes de service « mission handicap » diffusées auprès de nos collaborateurs tout au long de l'année, et qui sont repris dans la suite de ce courrier.

AUBAY a toujours été sensible à la qualité de ses prestations, à la satisfaction de ses clients ainsi qu'à la compétence de ses collaborateurs en faisant preuve de responsabilité sociale et environnementale.

Par le biais de sa mission Handicap, AUBAY s'engage en 2009 dans une politique d'égalité des chances, et entend promouvoir toute action favorisant le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La signature en septembre 2009 d'une convention avec l'AGEFITH, va permettre de légitimer et accroître les efforts entrepris par AUBAY pour accompagner matériellement et de façon individuelle les collaborateurs en situation de handicap.

Ces engagements succèdent à la participation active de la société AUBAY aux travaux du Pacte Mondial suite à son adhésion en 2004, en souscrivant aux principes énoncés en matière de Droits de l'Homme, de Travail et de Protection de l'Environnement.

Ainsi en 2007, AUBAY s'engageait déjà à former 100 collaborateurs pilotes et relais avec l'offre e-learning "Skillsoft ». Ces cursus de formation sont complétés par des dispositifs présentiels, construits et animés majoritairement en interne.

Depuis 2008, conscient de ses responsabilités environnementales, AUBAY mesure ses consommations de ressources papier, kw, eau, km parcourus pour bâtir un plan d'action efficace.

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre (moyens, formations et organisation) pour mener à bien ces challenges, dans le respect des exigences légales et réglementaires.

A cet effet, nous confirmons les missions de Serge BOULLE, Directeur des Ressources Humaines, et Lionel BOURCERET, Directeur de la Qualité, à qui nous demandons de gérer le budget et de nous rendre compte de l'efficacité de notre système management pour les objectifs fixés ci-dessus.

Nous sollicitons l'engagement de tous pour développer nos savoir-faire et réussir ensemble le développement de notre entreprise dans un monde davantage responsable.

Cordialement,

Philippe CORNETTE  
Direction Générale AUBAY France

## ANNEXES

### TEXTE DE LA RESOLUTION A PUBLIER

AUBAY a pour ambition constante d'élever le niveau d'excellence de ses produits. Or ces produits sont tous issus d'une compétence experte des collaborateurs AUBAY dans de nombreux domaines.

Dans ce contexte AUBAY a mis en place en juillet 2005 une politique de formation de ses collaborateurs, notamment au travers de l'offre e-learning "Skillsoft". Une résolution 2007 a été prise avec le pacte Mondial et a été suivie jusqu'ici

- 100 collaborateurs ont fait l'objet d'une formation en 2008
- Des dispositifs complémentaires permettent de mettre en œuvre immédiatement les acquis professionnels.

Les mêmes dispositions de résolution 2007 s'appliquent et sont reconduites sur 2009.

La résolution 2008 Aubay a permis de mesurer ses consommations de ressources papier, kw, eau et km parcourus, opération qu'elle applique depuis 2007 en France. Ceci dans la perspective d'un plan d'actions efficaces en faveur de l'environnement.

La résolution 2009 Aubay consiste à accompagner l'emploi des personnes handicapées, soit parmi ses collaborateurs soit en externe: candidats en recrutement, sous-traitants, ...

Les axes d'accompagnement privilégiés:

- L'intégration et la formation de personnes handicapées sans emploi  
*mesure : évolution des effectifs en situation de handicap*
- L'accompagnement des collaborateurs Aubay en situation de handicap  
*mesure : évolution des effectifs en situation de handicap*
- Le développement de collaborations avec les secteurs protégé et adapté  
*mesure : part des achats réalisés auprès de structures de travail protégé, dans le montant total d'achat*
- Le développement d'un projet d'accessibilité autour des technologies informatiques Acube
- La formation et la sensibilisation des acteurs en interne
- La communication et la sensibilisation vers l'extérieur

Aussi nos recommandations 2007, 2008 et 2009 permettent d'appliquer les principes du Pacte Mondial suivants :

- Principe n°6 : Elimination de la discrimination dans le travail et les professions
- Principe n° 8 : Développement d'initiatives visant à promouvoir une responsabilité étendue en matière de protection de l'environnement.

### MISE EN ŒUVRE DE CETTE RESOLUTION

Les mesures de formation, ainsi que des consommations de ressources naturelles (eau, électricité, papier, distance parcourue) restent identiques à leur spécification réalisée respectivement en 2007 et en 2008.

Le nombre de collaborateurs bénéficiant des aides de la mission Handicap, est mesuré sur une base annuelle, et est rapporté à l'effectif global pour déterminer le ratio d'effectif avec handicap.

La part des achats réalisés auprès du secteur protégé, est mesurée en comparant la somme des factures réalisées dans ce but, envers le montant total des achats

### ATTENTES DE L'ENTREPRISE VIS-A-VIS DE CETTE RESOLUTION

Par le biais de sa Mission Handicap, AUBAY s'engage dans une politique d'égalité des chances et entend promouvoir toutes actions favorisant le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

AUBAY envisage aussi de remplir ses obligations légales d'embauche de personnes en situation de handicap